

Direction départementale des territoires
Direction départementale des territoires et de la mer
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Dossier PAC - campagne 2026

Bordereau d'envoi des étiquettes de chanvre

Ce document doit être transmis à la DDT(M) le 15 mai 2026 au plus tard

En cas de semis réalisé après le 15 mai 2026,
ce bordereau doit être transmis le 1^{er} juillet 2026 au plus tard

Identification du demandeur

N° Pacage : N° SIRET :

Nom Prénom ou dénomination sociale :

	Production de culture industrielle (semences de génération R1 et R2)	Production de semences de chanvre (semences de génération G0, G1, G2, G3)
Nombre total d'étiquettes de semences certifiées de chanvre des variétés admissibles (se reporter à la Notice Cultures et précisions)		
Quantité de semences utilisées par hectare	kg	kg
Superficie totale de chanvre	ha ares	ha ares

A le 2026

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :